



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Nombre de conseillers

en exercice : 30
Présents : 23
Pouvoirs : 5
Votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

Le six février deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de BERNAT Georges (CCVAI), en session ordinaire.

Date de convocation : 28 janvier 2025

PRESENTS :

BERNAT Georges (CCVAI) BRAY Christian (CCVAI) BRUSQ Frédéric (CCVAI) CHAVANNE Pascale (CCVAI) CLEMENT Françoise (CCVAI) DAVAL Marius (CCVAI) DEGOUTTE Vincent (CCVAI) FLEURY Maxime (CCVAI) GERY Françoise (CCVAI) GUILLOT Lucien (CCVAI) MANGAVEL Philippe (CCVAI) MATHELIN Sandra (CCVAI) MAYERE Dominique (CCVAI) MIGNERY Dominique (CCVAI) MURON Marie-Christine (CCVAI) PALLANCHE Brigitte (CCVAI) PERROTON Sébastien (CCVAI) PETITBOUT Paul (CCVAI) RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) CLERMONT Joël (CCVAI) REBOUX Alain (CCVAI) LELEU Pascal (CCVAI) GARDANT Josette (CCVAI)

ABSENTS :

SAPEY Emmanuel (CCVAI)

ABSENTS EXCUSES :

SIMON Frédéric (CCVAI)

POUVOIRS :

BOUTTET Ludovic (CCVAI) représenté par BRUSQ Frédéric (CCVAI) FAVREAU Gilles (CCVAI) représenté par RAYMOND Jean-Claude (CCVAI) GOFFOZ Alain (CCVAI) représenté par DAVAL Marius (CCVAI) PRADIER Bruno (CCVAI) représenté par MATHELIN Sandra (CCVAI) ROZANSKI Sigismond (CCVAI) représenté par CLEMENT Françoise (CCVAI)

SECRETAIRE DE SEANCE :

RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

OBJET : Décision du Président

Date de transmission de l'acte: 11/02/2025

Date de réception de l'AR: 11/02/2025

042-244200614-DE2025_0602_09-DE

A G E D I

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération du 8 juin 2020, le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président une partie de ses attributions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-10,

- PREND ACTE d'une décision prise par le Président ci-après :

DEC2025_02

De solliciter le soutien financier de l'Etat pour l'année 2025 pour une subvention à hauteur de 40 000€

1°) Au titre du FNADT 1°) Au titre du FNADT

2°) Au titre du FnFS

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A Saint-Germain Laval, le 06/02/2025

Le Président,
BERNAT Georges (CCVAI)

Le secrétaire de séance,
RAYMOND Jean-Claude (CCVAI)

*Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le : 11/02/25
et de la publication le : 11/02/25*

Le Président,



Date de transmission de l'acte: 11/02/2025
Date de réception de l'AR: 11/02/2025
042-244200614-DE2025_0602_09-DE
A G E D I